



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Délibération n° CC/25-149

Budget principal - Affectation des résultats 2024 - Intégration des résultats 2024 du budget annexe Toisy

Date de convocation :
14/11/2025

Conseillers en exercice : 101

Conseillers présents : 63

Conseillers votants : 87

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 20 novembre 2025 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERA EVE (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LBOUCQ (MUIDS), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Piernella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Hélène MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Jean-Marie MBELO (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON),

Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Eric FAUQUE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Monique DELEMME (suppléant de Claude LANDAIS - GIVERNY)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Geneviève CAROF à Monsieur Guillaume GRIMM
Monsieur Michel CITHER à Monsieur Michel ALBARO
Monsieur Xavier PUCHETA à Monsieur Pascal LEHONGRE
Madame Sarah BOUTRY à Monsieur Pascal JOLLY
Monsieur Jean-Pierre SAVARY à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Michel PATEZ à Monsieur Christian BIDOT
Monsieur Antoine ROUSSELET à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Madame Laurence MENTION à Monsieur Thibaut BEAUTÉ
Madame Jessica RICHARD à Monsieur Christian LEPROVOST
Monsieur Pascal GIMONET à Monsieur Pascal DUGUAY
Madame Lydie CASELLI à Monsieur Julien CANIN
Monsieur Dominique DESJARDINS BROSSEAU à Monsieur Didier COURTAT
Monsieur Hervé PODRAZA à Madame Pieternella COLOMBE
Monsieur Patrick JOURDAIN à Monsieur Hubert PINEAU
Monsieur Laurent LEGAY à Madame Aline BERTOU
M. François OUZILLEAU à Mme Dominique MORIN
Mme Léocadie ZINSOU à Mme Evelyne HORNAERT
M. Johan AUVRAY à M. Eric FAUQUE
M. Christopher LENOURY à Madame Martine VANTREESE
M. Raphaël AUBERT à Mme Marie-Christine GINESTIERE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Paola VANEGAS à M. Youssef SAUKRET
M. Denis AIM à Mme Catherine DELALANDE
Madame Annick DELOUZE à Monsieur Thomas DURAND

Absents :

Monsieur Christian FOURNIAL
Madame Lydie LEGROS
Madame Karine CHERENCEY
Monsieur Hervé BOURDET
Monsieur Jérôme FOUCHER
Monsieur Gilles AULOY
Monsieur Thierry HUIBAN
M. Yves ETIENNE
Monsieur Vincent LEROY
Monsieur Michel LAGRANGE
Monsieur Rémi FERREIRA
Monsieur Patrick DUCROIZET
M. Gabriel SINO
Monsieur Paul LANNON

Secrétaire de séance : Eric FAUQUE

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC23-97 du 29 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° CC/25-81 du 27 mars 2025 portant adoption de l'affectation des résultats 2024 du budget principal ;

Vu la délibération n° CC/25-47 du 27 mars 2025 portant adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe de la zone d'activités de Toisy au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°CC25-58 du 27 mars 2025 portant adoption du compte administratif du budget annexe de la zone d'activités de Toisy au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°CC25-83 bis du 27 mars 2025 relative à la clôture et dissolution du budget annexe de la zone d'activités de Toisy au 31 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant les résultats du budget annexe de Toisy :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Excédent	29 300,00 €	0,00 €	29 300,00 €
Besoin de financement			
Excédent			
Besoin de financement	52 706,77 €	0,00 €	52 706,77 €

Considérant les résultats du budget principal avant intégration des résultats du budget annexe de Toisy :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	5 853 048,40 €	2 042 995,02 €	3 810 053,38 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	202 365,03 €		202 365,03 €
Besoin de financement			

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats 2024 du budget annexe de la zone d'activités de Toisy, clôturé au 31 décembre 2024, aux résultats 2024 du budget principal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'intégrer les résultats 2024 du budget annexe de la zone d'activités de Toisy au budget principal, ainsi qu'il suit :

- L'excédent de fonctionnement pour + 29 300,00 € au chapitre 002, imputation 002 en **recettes** de fonctionnement,
- Le solde d'exécution d'investissement pour - 52 706,77 € en **recettes** au compte 001 - Résultat reporté.

Article 2 : De modifier l'affectation des résultats 2024 du budget principal ainsi qu'il suit :

	Résultat de la section			
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation	Après intégration des résultats du BA Toisy
FONCTIONNEMENT				
Excédent	5 853 048,40 €	2 042 995,02 €	3 810 053,38 €	3 839 353,38 €
Besoin de financement				
INVESTISSEMENT				
Excédent	202 365,03 €		202 365,03 €	149 658,26 €
Besoin de financement				

Article 3 : Dire que la délibération n° CC/25-81 du 27 mars 2025 portant adoption de l'affectation des résultats 2024 du budget principal est abrogée.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr